



7

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

7.1	COMPTES ANNUELS	334
7.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	336
7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	370

7.1 COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre 2023

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		2 028 049	2 154 818
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	2 028 049	2 154 818
Opérations avec la clientèle	4	175 455	241 931
Opérations sur titres		2 883 466	1 509 915
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	183 863	193 355
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 699 603	1 316 560
Valeurs immobilisées		6 757 046	6 780 869
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	206 338	231 966
Parts dans les entreprises liées	6-7	6 550 688	6 548 874
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	20	29
Capital souscrit non versé			
ACTIONS PROPRES	8	66 432	70 986
Comptes de régularisation et actifs divers		427 361	419 229
Autres actifs	9	375 432	382 687
Comptes de régularisation	9	51 929	36 542
TOTAL ACTIF		12 337 809	11 177 748

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		2 236 135	1 379 779
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 236 135	1 379 779
Comptes créditeurs de la clientèle	12	2 969 987	3 230 342
Dettes représentées par un titre	13	406 985	238 808
Comptes de régularisation et passifs divers		391 061	398 371
Autres passifs	14	363 911	372 880
Comptes de régularisation	14	27 150	25 491
Provisions et dettes subordonnées		354 045	334 268
Provisions	15-16-17	49 069	31 591
Dettes subordonnées	18	304 976	302 677
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		37 149	37 149
Capitaux propres hors FRBG :	19	5 942 447	5 559 031
Capital souscrit		511 619	509 650
Primes d'émission		2 596 431	2 568 488
Réserves		63 092	62 895
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 587 444	1 487 645
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		1 183 860	930 353
TOTAL PASSIF		12 337 809	11 177 748

Hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financements	26		
Engagements de garantie	26	1 353 405	2 394 003
Engagements sur titres	26		

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	26	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	26		
Engagements sur titres	26		

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	27	96 515	21 163
Intérêts et charges assimilées	27	(227 876)	(36 473)
Revenus des titres à revenu variable	28	1 326 926	913 971
Commissions (produits)	29	4 077	8 018
Commissions (charges)	29	(6 347)	(1 981)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	2 834	3 192
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	1 727	59 732
Autres produits d'exploitation bancaire	32	25 454	24 777
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(25 550)	(24 776)
Produit net bancaire		1 197 761	967 622
Charges générales d'exploitation	33	(46 469)	(67 884)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	8	(9)	(9)
Résultat brut d'exploitation		1 151 283	899 729
Coût du risque	34		
Résultat d'exploitation		1 151 283	899 729
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		1 151 283	899 729
Résultat exceptionnel			(15)
Impôt sur les bénéfices	36	32 577	30 640
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		1 183 860	930 353

7.2 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Sommaire des notes annexes

NOTE 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2023	338	NOTE 5	TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	350
1.1	Cadre juridique et financier	338	5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - ventilation par grandes catégories de contrepartie	351
1.2	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2023	338	5.2	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	351
1.3	Événements postérieurs à l'exercice 2023	338	5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle	351
NOTE 2	PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES	338	5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique	352
2.1	Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature	338	NOTE 6	TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES	352
2.2	Portefeuille-titres	340	6.1	Valeur estimative des titres de participation	353
2.3	Immobilisations	342	NOTE 7	VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	354
2.4	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	342	7.1	Immobilisations financières	354
2.5	Dettes représentées par un titre	342	7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	354
2.6	Provisions	342	NOTE 8	ACTIONS PROPRES	355
2.7	Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	342	NOTE 9	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	355
2.8	Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels	342	NOTE 10	DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF	355
2.9	Opérations en devises	343	NOTE 11	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	356
2.10	Engagements hors-bilan	343	NOTE 12	COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	356
2.11	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	344	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	356
2.12	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	344	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique	356
2.13	Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise	345	12.3	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique	357
2.14	Charges et produits exceptionnels	345			
2.15	Impôts sur les bénéficiaires (charge fiscale)	346			
NOTE 3	CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR	346			
NOTE 4	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	347			
4.1	Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle	347			
4.2	Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique	347			
4.3	Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique	348			
4.4	Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique	349			

NOTE 13	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	357	NOTE 26	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS	365
13.1	Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	357	NOTE 27	PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	366
13.2	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	357	NOTE 28	REVENUS DES TITRES	366
NOTE 14	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	358	NOTE 29	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	366
NOTE 15	PROVISIONS	358	NOTE 30	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	367
NOTE 16	ÉPARGNE-LOGEMENT	358	NOTE 31	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	367
NOTE 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES	359	NOTE 32	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	367
NOTE 18	DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	360	NOTE 33	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	368
NOTE 19	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)	360	33.1	Effectif par catégorie de personnel	368
NOTE 20	COMPOSITION DES FONDS PROPRES	360	NOTE 34	COÛT DU RISQUE	368
NOTE 21	OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	361	NOTE 35	RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	368
NOTE 22	OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES	361	NOTE 36	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	368
NOTE 23	OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES	361	NOTE 37	AFFECTATION DES RÉSULTATS	369
NOTE 24	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	362	NOTE 38	IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS	369
24.1	Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle	363	NOTE 39	RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	369
24.2	Instruments financiers à terme : juste valeur	363	NOTE 40	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	369
NOTE 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS	364			

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2023

1.1 Cadre juridique et financier

La société Amundi est une société anonyme au capital de 511 619 085 euros (soit 204 647 634 actions de 2,50 euros de valeur nominale).

Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.

Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.

Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et / ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La Société est détenue à hauteur de :

- 68,93 % par le groupe Crédit Agricole ;
- 30,46 % par le public (y compris les salariés) ;
- 0,61 % en auto-détention.

1.3 Événements postérieurs à l'exercice 2023

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

Note 2 PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2023

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Le groupe Amundi a annoncé le 23 juin 2023, par voie de communiqué de presse, le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait été autorisé par l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 30 juin 2023.

Près de 2 000 collaborateurs issus de 15 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 787 503 actions nouvelles (soit 0,4 % du capital) pour un montant global de 30,3 millions d'euros.

Cette augmentation de capital est intervenue le 27 juillet 2023 en portant le nombre d'actions composant le capital d'Amundi à 204 647 634 actions. Ainsi les salariés du groupe détiennent 1,5 % du capital contre 1,1 % auparavant.

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

- L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.
- Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Amundi constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins.
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.
- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de dés-actualisations des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 251-13 du règlement ANC N° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes natures souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Amundi dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et es deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent.
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, qui ne sont plus négociables sur un marché actif.

Amundi n'a pas opéré, en 2023, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

Les actions propres rachetées par Amundi dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées dans un portefeuille de placement. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi applique le règlement 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi applique le règlement 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relève de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2023, le solde de ce compte est de 37 148 962,00 euros.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2023, les engagements financiers à terme s'élèvent à 573 840 milliers d'euros.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC N° 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07) ;
- les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées *via* une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

2.9 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Credit Valuation Adjustment) CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (*Credit Default Swap*) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment les émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régime à prestations définies

Amundi a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée

Depuis 2021, Amundi applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (*i.e.* convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,60 %.
- Une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,17 %.

À l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi AM a formalisé un contrat d'assurance « Indemnités Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Plan d'attribution d'actions

Des plans d'attributions d'actions de performance accordées à certaines catégories de salariés ont été mis en place. Ces actions, livrées au terme d'une période d'acquisition entre 1 et 5 ans, font préalablement l'objet d'un rachat. Elles feront l'objet d'une refacturation aux sociétés employeuses du groupe lors de la livraison des actions. Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

Plans d'attributions d'actions de performance			
Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021
Date du Conseil d'Administration	28/04/2022	27/04/2023	27/04/2023
Date d'attribution des actions	18/05/2022	27/04/2023	12/05/2023
Nombre d'actions attribuées	8 160	433 140	12 980
Modalités de règlement	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	28/04/2022 03/05/2027	27/04/2023 05/05/2026	27/04/2023 04/05/2028
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui	Oui	Oui
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	8 160	-	-
Actions attribuées au cours de la période		439 890	12 980
Actions livrées au cours de la période	1 632	-	-
Actions annulées ou caduques au cours de la période		19 950	-
Actions restantes au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	6 528	419 940	12 980
Juste valeur d'une action			
• Tranche 1	53,60 euros	45,82 euros	54,00 euros
• Tranche 2	49,62 euros	n.a.	49,94 euros
• Tranche 3	45,47 euros	n.a.	45,82 euros
• Tranche 4	41,08 euros	n.a.	41,47 euros
• Tranche 5	36,76 euros	n.a.	37,12 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du groupe (RNPG), le niveau de collecte, le coefficient d'exploitation du Groupe.

(2) Quantité d'actions sur la base d'une réalisation des conditions de performance à 100 %.

Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.15 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices

Les crédits d'impôt sur les revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2019, 16 entités avaient signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Suite à la signature, le 15 avril 2010, d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale. Ce groupe, en plus d'Amundi S.A., est composé des 17 sociétés suivantes :

- CPR Asset Management ;
- Amundi Finance ;
- Amundi Intermédiation ;
- Société Générale Gestion ;
- Amundi AM ;
- Amundi Immobilier ;
- Amundi Private Equity Funds ;
- Amundi ESR ;
- Amundi Finance Emissions ;
- LCL Emissions ;
- BFT Invest Manager ;
- Amundi India Holding ;
- Amundi Ventures ;
- Valinter 19 ;
- Valinter 20 ;
- SNC Amundi IT Services ;
- ANATEC.

Note 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
• À vue	958 747				958 747		958 747	1 217 025
• À terme	460 000	291 072	226 900	78 793	1 056 765	8 289	1 065 054	833 536
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								100 008
Total	1 418 747	291 072	226 900	78 793	2 015 512	8 289	2 023 801	2 150 570
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	1 418 747	291 072	226 900	78 793	2 015 512	8 289	2 023 801	2 150 570
Comptes ordinaires						4 248	4 248	4 248
Comptes et avances à terme								
Total						4 248	4 248	4 248
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN						4 248	4 248	4 248
TOTAL	1 418 747	291 072	226 900	78 793	2 015 512	12 537	2 028 049	2 154 818

Note 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales							
Autres concours à la clientèle	75 907	80 000	19 000		174 907	548	175 455
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN	75 907	80 000	19 000		174 907	548	175 455

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
France (y compris DOM-TOM)	165 600	228 700
Autres pays de l'U.E.		4 000
Autres pays d'Europe	9 307	9 162
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes internationaux		
Total en principal	174 907	241 862
Créances rattachées	548	70
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	175 455	241 931

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	165 600				
Autres pays de l'U.E.					
Autres pays d'Europe	9 307				
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	548				
VALEUR AU BILAN	175 455				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	228 700				
Autres pays de l'U.E.	4 000				
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	70				
VALEUR AU BILAN	241 931				

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Sociétés financières	79 307				
Entreprises	95 600				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	548				
VALEUR AU BILAN	175 455				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Sociétés financières	108 762				
Entreprises	133 100				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	70				
VALEUR AU BILAN	241 931				

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

	31/12/2023				31/12/2022
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Effets publics et valeurs assimilées :					
• Dont surcote restant à amortir					
• Dont décote restant à amortir					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan					
Obligations et autres titres à revenu fixe :		58 439		125 000	183 439
Émis par organismes publics					
Autres émetteurs		58 439		125 000	183 439
• Dont surcote restant à amortir					
• Dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		526		526	246
Dépréciations		(102)		(102)	(99)
Valeur nette au bilan		58 863		125 000	183 863
Actions et autres titres à revenu variable :	11 469	2 709 453		2 720 921	1 351 751
Créances rattachées					
Dépréciations		(21 318)		(21 318)	(35 191)
Valeur nette au bilan	11 469	2 688 134		2 699 603	1 316 560
TOTAL	11 469	2 746 997		125 000	2 883 466
VALEURS ESTIMATIVES	11 469	2 809 585		125 000	2 946 054

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à **63 042 millions** d'euros au 31 décembre 2023. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours Nets 31/12/2023	Encours Nets 31/12/2022
Administration et banques centrales (y compris États)		
Établissements de crédit	183 439	193 208
Sociétés financières	2 720 234	1 351 038
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	688	714
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 904 360	1 544 959
Créances rattachées	526	246
Dépréciations	(21 420)	(35 290)
VALEURS NETTES AU BILAN	2 883 466	1 509 915

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés			11 778	11 778			5 633	5 633
Titres non cotés	183 439		2 709 143	2 892 582	193 208		1 346 118	1 539 326
Créances rattachées	526			526	246			246
Dépréciations	(102)		(21 318)	(21 420)	(99)		(35 191)	(35 290)
VALEURS NETTES AU BILAN	183 863		2 699 603	2 883 466	193 355		1 316 560	1 509 915

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022	
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe :								
Valeur Brute				183 439	183 439	526	183 964	193 454
Dépréciations				(102)	(102)		(102)	(99)
VALEUR NETTE AU BILAN				183 337	183 337	526	183 863	193 355
Effets publics et valeurs assimilées :								
Valeur Brute								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	Encours Nets 31/12/2023	Encours Nets 31/12/2022
France (y compris DOM-TOM)	58 439	68 208
Autres pays de l'U.E.	125 000	125 000
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	183 439	193 208
Créances rattachées	526	246
Dépréciations	(102)	(99)
VALEUR NETTE AU BILAN	183 863	193 355

Note 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES

Situation au 31/12/2023											
Montants exprimés en milliers d'euros Société	informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeur brute	Valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Amundi S.A.											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50 % du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	548 179	23,87 %	227 357	227 357		190 418	133 807	33 410	
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)											
AMUNDI AM	EUR	1 143 616	4 824 634	100,00 %	5 323 774	5 323 774		1 580 670	884 043	1 000 282	
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	39 980	99,99 %	63 989	63 989		153 183	46 642	63 937	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	72 463	59,93 %	33 998	33 998		40 147	18 755	12 392	
BFT GESTION	EUR	1 600	13 799	99,99 %	60 374	60 374		60 412	14 522	10 577	
CPR ASSET MANAGEMENT	EUR	53 446	39 761	86,36 %	99 563	99 563		364 396	110 254	99 327	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	EUR	567 034	44 514	100,00 %	737 437	737 437		326 143	76 155	100 520	
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL D'AMUNDI S.A.											
Autres	EUR				4 505	4 195					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 550 997	6 550 688					

L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	6 550 997	6 550 688	6 550 997	6 548 874
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(310)		(2 123)	
Valeur nette au bilan	6 550 688	6 550 688	6 548 874	6 548 874
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés				
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés				
• Titres cotés	286 926	206 338	286 926	231 966
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations	(80 588)		(54 960)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	206 338	206 338	231 966	231 966
Valeur nette au bilan	206 338	206 338	231 966	231 966
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	6 757 026	6 757 026	6 780 840	6 780 840

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	6 550 997	6 550 688	6 550 997	6 548 874
Titres cotés	286 926	206 338	286 926	231 966
TOTAL	6 837 923	6 757 026	6 837 923	6 780 840

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2023
Partis dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	6 550 997				6 550 997
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(2 124)	(8)	1 822		(310)
VALEUR NETTE AU BILAN	6 548 874	(8)	1 822		6 550 688
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	286 926				286 926
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(54 960)	(25 628)			(80 588)
VALEUR NETTE AU BILAN	231 966	(25 628)			206 338
TOTAL	6 780 840	(25 636)	1 822		6 757 026

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2023
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	90				90
Amortissements et dépréciations	(60)	(9)			(69)
VALEUR NETTE AU BILAN	30	(9)			21
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	(420)				(420)
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	30	(9)			21

Note 8 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total
Nombre	59 564	1 188 434		1 247 998
Valeurs comptables	3 669	62 763		66 432
Valeurs de marché	3 669	62 763		66 432

Les actions propres détenues dans la cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en portefeuille de transaction,

Les actions propres détenues dans la cadre de la couverture d'un plan d'attributions d'actions sont comptabilisées en portefeuille de placement.

Note 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	7 952	8 788
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽²⁾	367 480	373 899
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	375 432	382 687
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	49 072	34 441
Charges constatées d'avance	253	228
Charges à répartir	1 711	1 822
Autres comptes de régularisation	893	51
Valeur nette au bilan	51 929	36 542
TOTAL	427 361	419 229

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 2 490 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	92 374	26 364	(16 420)			102 317
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
TOTAL	92 374	26 364	(16 420)			102 317

Note 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
• à vue	662 547				662 547	214	662 761
• à terme	197 737	320 900	1 050 000		1 568 638	4 737	1 573 374
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	860 284	320 900	1 050 000		2 231 184	4 951	2 236 135
							1 379 779

Note 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2023				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2022
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				Total
Comptes ordinaires créditeurs								
Comptes d'épargne à régime spécial :								
• à vue								
• à terme								
Autres dettes envers la clientèle	282 400	196 000	2 468 000		2 946 400	23 587	2 969 987	3 230 342
• à vue	57 400				57 400	19	57 419	32 203
• à terme	225 000	196 000	2 468 000		2 889 000	23 568	2 912 568	3 198 139
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	282 400	196 000	2 468 000		2 946 400	23 587	2 969 987	3 230 342

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
France (y compris DOM-TOM)	2 525 400	2 774 600
Autres pays de l'U.E.	421 000	449 500
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	2 946 400	3 224 100
Dettes rattachées	23 587	6 242
VALEURS AU BILAN	2 969 987	3 230 342

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	2 946 400	3 224 100
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	2 946 400	3 224 100
Dettes rattachées	23 587	6 242
VALEUR AU BILAN	2 969 987	3 230 342

Note 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables		5 000	300 950	100 017	405 967	1 019	406 985
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	5 000	300 950	100 017	405 967	1 019	406 985	238 808

13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en milliers d'euros)	Durée résiduelle	Durée résiduelle	Durée résiduelle	Encours	Encours
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2023	31/12/2022
Euro	5 000	100 017	281 548	386 565	219 829
• taux fixe					219 829
• taux variable	5 000	100 017	281 548	386 565	
Autres devises de l'Union européenne			19 402	19 402	18 959
• taux fixe					18 959
• taux variable			19 402	19 402	
Dollar					
• taux fixe					
• taux variable					
Yen					
• taux fixe					
• taux variable					
Autres devises					
• taux fixe					
• taux variable					
Total principal	5 000	100 017	300 950	405 967	238 788
• Taux fixe					238 788
• Taux variable	5 000	100 017	300 950	405 967	
Dettes rattachées	1 019			1 019	20
VALEUR AU BILAN	6 019	100 017	300 950	406 985	238 808

Note 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	8 284	10 147
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	355 627	362 733
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	363 911	372 880
Comptes de régularisation		
• Comptes d'encaissement et de transfert		
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 371	450
• Produits constatés d'avance		
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	732	250
• Autres charges à payer	25 036	24 535
• Autres comptes de régularisation	11	257
Valeur au bilan	27 150	25 491
TOTAL	391 061	398 371

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	69	(69)				
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	31 522	17 547				49 069
VALEUR AU BILAN	31 591	17 478				49 069

Note 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Néant.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle au 31/12/N-1	871	477
Coûts des services rendus sur la période	53	32
Effet de l'actualisation		
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(2)	
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		(104)
(Gains) / pertes actuariels	(533)	466
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	389	871

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	803	930
Rendement attendu des actifs	20	8
Gains / pertes actuariels	(3)	(31)
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification / réduction / liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds		(104)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	820	803

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Coûts des services rendus sur la période	53	33
Coût financier	34	4
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	87	37

Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle au 31/12/N	389	871
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	(820)	(803)
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	431	68

Note 18 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme			200 000	100 000	300 000	4 976	304 976
• Euro			200 000	100 000	300 000	4 976	304 976
• Dollar							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
C/C bloqués des Caisses Locales							
Dépôts de garantie à caractère mutuel							
VALEURS AU BILAN			200 000	100 000	300 000	4 976	304 976
							302 677

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	509 650	4 119 028			930 353	5 559 031
Dividendes versés au titre de 2022		(830 554)				(830 554)
Variation de capital	1 969					1 969
Variation des primes et réserves		28 140				28 140
Affectation du résultat social		930 353			(930 353)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2023					1 183 860	1 183 860
Autres variations						
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	511 619	4 246 968			1 183 860	5 942 447

Le capital social est composé de 204 647 634 actions de 2,50 euros de valeur nominale.

Le montant des dividendes distribués par AMUNDI S.A. s'élève à -830 554 milliers d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 4 873 milliers d'euros.

Augmentation du capital de 1 969 milliers d'euros réservée aux salariés en date du 27/07/2023.

Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	5 942 447	5 559 031
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs	304 976	302 677
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 284 571	5 898 857

Note 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Opérations avec les entreprises liées et les participations		Opérations avec les entreprises liées et les participations	
Créances	1 739 173		1 962 271	
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 504 856		1 651 984	
Sur la clientèle	175 455		241 931	
Obligations et autres titres à revenu fixe	58 863		68 355	
Dettes	5 511 098		4 912 798	
Sur les établissements de crédits et institutions financières	2 236 135		1 379 779	
Sur la clientèle	2 969 987		3 230 342	
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	304 976		302 677	
Engagements donnés				
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit				
Engagements de financement en faveur de la clientèle				
Garanties données à des établissements de crédit				
Garanties données à la clientèle				
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise				
Autres engagements donnés				

Note 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	12 128 138	12 275 254	10 942 379	11 119 390
Autres devises de l'Union Européenne	79	19 660	71	19 035
Franc Suisse				
Dollar	3 227	36 350	3 322	36 480
Yen	206 343	3 830	231 972	1
Autres devises	22	2 713	5	2 843
TOTAL	12 337 809	12 337 809	11 177 749	11 177 749

Note 23 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme				
Devises				
Euros				
Prêts et emprunts en devises	41 566		29 707	
TOTAL	41 566		29 707	

Note 24 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	50 842	373 166	424 008	277 364
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	50 842	373 166	424 008	277 364
Swaps de taux d'intérêt	50 842	81 059	131 901	10 000
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		38 041	38 041	38 576
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		254 066	254 066	228 788
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		187 873	187 873	194 160
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Opérations de gré à gré		187 873	187 873	194 160
Options de swap de taux				
• Achetés				
• Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
• Achetés		187 873	187 873	194 160
• Vendus				
Autres instruments à terme				
• Achetés				
• Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
• Achetés				
• Vendus				
TOTAL	50 842	561 039	611 881	471 524

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total au 31/12/2023			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt		65 901	66 000		65 901	66 000			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		240 049	14 017		240 049	14 017			
Opérations conditionnelles sur actions et indices		187 873			187 873				
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total		493 823	80 017		493 823	80 017			
Opérations de change à terme		38 041			38 041				
TOTAL GÉNÉRAL		531 864	80 017		531 864	80 017			

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	437	131 901	2	10 000
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	(9 391)	441 939	(10 399)	422 948
Sous total	(8 954)	573 840	(10 397)	432 948
Opérations de change à terme	(22)	38 041	(52)	38 576
TOTAL	(8 976)	611 881	(10 449)	471 524

**Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE
SUR PRODUITS DÉRIVÉS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	75		75	(1 358)		(1 358)
RISQUES SUR LES AUTRES CONTREPARTIES						
Total avant effet des accords de compensation	75		75	(1 358)		(1 358)
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	406		406	2		2
Dérivés actions et sur indices	(332)		(332)	(1 360)		(1 359)
Total avant effet des accords de compensation	75		75	(1 358)		(1 358)
Incidences des accords de compensation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	75		75	(1 358)		(1 358)

Note 26 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS	1 353 405	2 394 003
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
• Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
• Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	1 353 405	2 394 003
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
• Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	1 353 405	2 394 003
• Cautions immobilières		
• Garanties financières		
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	1 353 405	2 394 003
Engagements sur titres		
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
• Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS REÇUS	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		
Engagement données PUB Financement		
Engagement reçus PUB Financement	1 750 000	1 750 000
Engagement données PUB Garantie	1 353 405	2 394 003
Engagements sur titres		
ENGAGEMENT REÇUS PUB GARANTIE		

Note 27 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	79 603	15 180
Sur opérations avec la clientèle	8 854	887
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 643	4 765
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	1 415	331
Intérêts et produits assimilés	96 515	21 163
Sur opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	(87 406)	(20 318)
Sur opérations avec la clientèle	(131 786)	(6 927)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(1 299)	(4 462)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(5 979)	(3 263)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 405)	(1 502)
Intérêts et charges assimilées	(227 876)	(36 473)
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	(131 361)	(15 310)

(1) Dont 14 254 milliers d'euros au titre des charges relatives aux dettes subordonnées.

Note 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	1 326 119	913 666
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	807	305
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	1 326 926	913 971
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	1 326 926	913 971

Note 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		(6 347)	(6 347)	10	(1 981)	(1 971)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	4 077		4 077	8 008		8 008
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	4 077	(6 347)	(2 270)	8 018	(1 981)	6 037

Note 30 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Solde des opérations sur titres de transaction	1 542	(2 077)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 292	5 268
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	2 834	3 192

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(26 364)	(16 046)
Reprises de dépréciations	16 420	93 803
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(9 944)	77 757
Plus-values de cession réalisées	15 726	521
Moins-values de cession réalisées	(4 055)	(18 545)
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	11 671	(18 024)
Solde des opérations sur titres de placement	1 727	59 732
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	1 727	59 732

Note 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	25 448	24 777
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	25 448	24 777
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	(25 543)	(24 776)
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(25 543)	(24 776)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(95)	1

Note 33 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(1 738)	(5 408)
Charges sociales	(694)	(1 628)
Intéressement et participation	(80)	(150)
Impôts et taxes sur rémunérations	(484)	(555)
Total des charges de personnel	(2 996)	(7 741)
Refacturation et transferts de charges de personnel	9	9
Frais de personnel nets	(2 988)	(7 732)
Frais administratifs		
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(4 716)	(4 980)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(40 462)	(56 945)
Total des charges administratives	(45 178)	(61 924)
Refacturation et transferts de charges administratives	1 697	1 772
Frais administratifs nets	(43 481)	(60 152)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(46 469)	(67 884)

(1) dont 2 185 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	10	10
Non-cadres	1	1
TOTAL	11	11
Dont : France	11	11
Etranger		
Dont personnel mis à disposition		

Note 34 COÛT DU RISQUE

Néant.

Note 35 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant.

Note 36 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le bénéfice fiscal du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 643 642 553 euros.

Aucun déficit reportable n'a été constaté au niveau du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 194 054 433 euros.

La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la société tête de groupe s'élève à 164 047 092 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

Individuellement et en l'absence d'intégration fiscale, Amundi n'aurait pas payé d'impôt au 31 décembre 2023.

Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

Note 37 AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

	31/12/2023
Bénéfice de l'exercice	1 183 859 900
Affectation réserve légale	0
Report à nouveau antérieur	1 587 444 462
Total (bénéfice distribuable)	2 771 304 362
Affectation	0
Distribution de dividende	839 055 299
Report à nouveau après affectation	1 932 249 062
TOTAL	2 771 304 362

Ces éléments sont présentés sur la base de l'affectation qui sera proposée à l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

Note 38 IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Néant.

Note 39 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Amundi a versé 1 940 milliers d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.

Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration sont présentés dans le chapitre 2.5.6 « rémunération des administrateurs » du document d'enregistrement universel.

Note 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation non cotés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à 6,5 milliards d'euros et est détaillée dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.2 des notes annexes aux états financiers annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres ou la conjoncture économique.</p> <p>Compte tenu de la part de jugement par la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> actualiser par entretien notre compréhension des procédures mises en place par la société Amundi afin d'évaluer les titres de participation non cotés; contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres; contrôler, par sondages, les agrégats financiers retenus dans l'estimation de la valeur d'utilité des titres en les rapprochant des bilans et comptes de résultat de clôture des participations évaluées; comparer, le cas échéant, les niveaux de multiples retenus dans les calculs de valeur d'utilité avec des benchmarks externes; enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée être inférieure au prix d'acquisition, examiner la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi par votre Assemblée générale du 16 novembre 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la troisième année, dont respectivement vingt-sept années et trois années depuis que la société est devenue un établissement de crédit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 27 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Tavernier

Agnès Hussherr

Mazars

Jean Latorzeff

